

Comité du Lait ASBL	FEUILLE D'ENREGISTREMENT	FEU-CER-00001(6)
<u>Demande d'audit</u>		

Demande à renvoyer par courrier ou par mail :

Comité du Lait – service certification
Route de Herve 104
4651 BATTICE
mail : certification@comitedulait.be
Tél : 087/69.26.02 (08 – 42)



Nom et prénom du chef d'entreprise	
Nom de l'entreprise (si différent du nom du chef d'entreprise)	
Adresse de l'exploitation	
Adresse de correspondance (si différente de l'adresse de l'exploitation)	
Numéro TVA (= n° d'entreprise)	
Numéro d'unité d'établissement (est renseigné sur la facture annuelle de l'AFSCA – il est composé de 10 chiffres, le premier étant un 2 ou un 9)	
Numéro de la phytolice	
Numéro PAC (n° producteur)	
Numéro de troupeau	
Numéro de téléphone / n° de GSM	
E-mail	

Je souhaite que le **CdL-Certif, route de Herve 104 4651 Battice** effectue l'audit de mon exploitation suivant le(s) référentiels cochés ci-joint. Je m'engage à respecter les conditions générales jointes (le renvoi de la demande signée constitue l'acceptation). Merci de renvoyer **TOUTES les pages** (si vous n'êtes pas concerné par un des secteurs animal ou végétal, barrez la feuille).

J'accepte de me conformer aux exigences en matière de certification et de fournir toute information requise pour l'évaluation par l'organisme de certification et à respecter les conditions générales. Je m'engage à communiquer toute modification concernant mon exploitation et/ou mes activités.

Lu et approuvé,

Date :

Signature :

Comité du Lait ASBL	FEUILLE D'ENREGISTREMENT	FEU-CER-00001(6)
<u>Demande d'audit</u>		

Dans les tableaux ci-dessous, cochez les activités à auditer au sein de votre entreprise et les cahiers des charges souhaités.

	Cocher les cahiers des charges et compléter si nécessaire
QFL (Qualité Filière Lait)	
CodiplanPLUS Bovins	
BePork	Entourez : exploitation fermée – exploitation de reproduction – exploitation de porcelets d'élevage – exploitation de pores à l'engrais – exploitation mixte – exploitation d'élevage
Guide sectoriel de l'autocontrôle (production animale) G040 (AFSCA) (*) toutes les activités de votre établissement doivent obligatoirement être auditées	
Bovins	Nombre : Engraissement : oui – non
Lait	Entourez : vaches – chèvres – brebis – jument Distributeur de lait cru : oui - non
Petits ruminants et cervidés	Nombre chèvres : Nombre moutons : Nombre cervidés :
Porcs	Nombre de places : N° de frappe :
Solipèdes (uniquement si vous avez une activité de lait de jument)	Nombre :
Poules pondeuses	Nombre : Destinées à l'exportation : oui - non
Poulets de chair	Nombre : Destinés à l'exportation : oui - non
Autres : oiseaux coureurs – canards et oies – lapins...	Nombre :

CULTURES FOURRAGERES	Cocher d'un x
Uniquement pour l'alimentation du bétail de l'exploitation	
Vente de fourrage	à un agriculteur – à un négociant
(**) Activités : foin – ensilage herbe – préfané – maïs fourrager – betteraves fourragères – autres (à préciser) :	

(**) entourez les fourrages produits à l'exploitation

Comité du Lait ASBL	FEUILLE D'ENREGISTREMENT	FEU-CER-00001(6)
<u>Demande d'audit</u>		

<p>Standard Vegaplan / Guide sectoriel de l'autocontrôle (production végétale) G040 (AFSCA). Le G040 est inclus dans le Standard Vegaplan. Si vous ne souhaitez pas les deux référentiels, cochez celui que vous souhaitez :</p> <p><input type="checkbox"/> Standard Vegaplan</p> <p><input type="checkbox"/> G040</p>	<p>Pour plus d'informations sur les activités, voir le cahier des charges sur https://www.vegaplan.be/fr/accueil</p>
Betteraves sucrières	
Céréales, oléagineux et protéagineux sans stockage (y compris la paille)	
Céréales, oléagineux et protéagineux, avec stockage (= durée supérieure à 6 semaines) – y compris la paille	
Céréales immatures et cultures associées	
Chicorée	
Pommes de terre sans stockage	
Pommes de terre avec stockage	
Légumes industriels – sans intervention manuelle	
Légumes industriels – interventions manuelles (laver, couper, préparer, ...)	
Légumes – marché du frais, culture en plein air	
Légumes – marché du frais, culture sous abri	
Légumes – marché du frais, graines germées	
Légumes – marché du frais avec obligation de passeport phyto	
Fruits à pépins et fruits à noyaux (ex. pommes, poires, cerises, griottes, prunes, pêches)	
Petits fruits et fruits secs (ex. fraises, raisins, groseilles, framboises, mûres, myrtilles, cassis, noix, noisettes, ...)	
Vente directe au consommateur (pommes de terre, fruits, légumes)	
Vente directe au consommateur – petites quantités (≤50 ares de pommes de terre et fruits à haute tige ou 25 ares de fruits à basse tige ou 10 ares pour les autres espèces végétales)	
Semences et co-produits	
Plants	
Autres à préciser : tabac – houblon (avec – sans stockage) - ...	
Exportation vers des pays tiers	

IPM (uniquement en Flandre)	
LAIT DE FOIN	Entourez : vaches – chèvres – brebis
PRODUCTION BIOLOGIQUE	